L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 21 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, à la ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande que bonne rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. G., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A VENDRE.

A VENDRE.—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Théophile Compagnère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 8393—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par F. A. Lambert, liquidateur de l'ancienne raison sociale de Compagère et Lambert, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 24 30

Succession de Conrad Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,222.—Division C.—Attendu que Mme Sophie Hensinger, veuve de Conrad Burger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Burger, décédé intestat;—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21,24 30

J. C. Trémoulet, faisant les affaires de Trémoulet & Co., contre Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 243.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaires et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Trémoulet, liquidateur des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20déc—20 24 29

Succession de Pierre Poesch et Emma Florant, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 4216.—Division C. Attendu que Lister Poesch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Poesch et Emma Florant, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 déc —20 24 29

Succession de Will Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 4394.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par F. A. Lambert, liquidateur de l'ancienne raison sociale de Commagère et Lambert, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 21 25

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et H. H. Hackney vs. Louis J. Witte.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 13,152.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexandrie, VENDREDI 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de feux d'artifices, cadres, boubes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux propriétaires dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :

Avis est donné qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes dues, etc., et dont les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la dite propriété ayant été remise en vente à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et confèrera un droit complet et parfait à l'Auditeur des Comptes Publics, personne sera prise de toutes les dites propriétés et les lots de terre non payés seront exposés et vendus dans la Trésorerie de l'Etat.

JAY SE D. HOUSTON,
Percepteur de taxe de l'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur No 302 rue Canal
18 déc—

LEON QUEYROUZE,
NEGOCIANT EN VINS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et seul dépositaire de—
Produits des Champagnes et de l'Orme,
ET DES DEPOTS

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels aux Mois en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces Tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
G. T. Beauregard
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	200..	20,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..$30,000
100	200.. 20,000
100	100.. 10,000
1000 .. de terminaison	50.. 50,000
2,179 Lots à Cinq dollars à	$525,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écrivez devra être distinct et la Signature lisible. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en voyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à ses frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la bonne foi avec laquelle a la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui doit sortir un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, intérêts et privilèges sont reconnus par les Législatures des Etats-Unis. Dédiez-vous donc des contrefaçons et des fausses annonces.

DENTISTES.

Exécution de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

C. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Vient examiner vos modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux réputés supérieurs.
20 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Bienville, immédiatement après l'Académie Française
Spécialité de tous genre dans les travaux de leur art.
Prix de vente artistiques.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 197 rue du Canal.

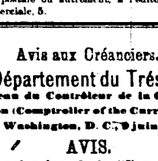

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway,
Sohmer,
Knabe,
Behr,
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en
Versements mensuels tres faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards qui en est l'édition depuis une vingtaine d'années, a déjà mis son ouvrage à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire nécomnait son intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'editeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des creanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lefebvre, fonde de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,906 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'association dont les affaires sont maintenant définitivement liquidées finalement.

Les créanciers dont on nous suivent n'ont pas encore fourni les justifications dont les réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronson,	A. Aiciator,
F. Alpuente,	Joseph Brugera,
Joseph Batt,	A. Bedouret & Co.,
A. Beyhl & Co.,	Bercier & De Smet,
W. R. Bell,	F. Bodu,
B. Benjamin & Co.,	Louis Baner,
Louis Balbes,	R. Beltran,
L. Bebolet,	B. E. Barindo,
J. Brandeo,	W. Alexandre Bosse,
J. F. Bartholomy,	J. A. Bordezat,
Bornio & Bro.,	Comagerie & Lambert
C. Barbe,	F. Calloway, agent.
J. A. Blaffer & Co.,	P. Caro,
Jos. Ballencie,	François Carrere,
Samuel Sanders,	Cassidy & Miller
James D. Coleman,	P. Cazes,
Antoine Costanzo,	M. Connell,
Lucy Curtis,	H. Charcot,
Creole Fire Co. No. 9,	Herman Curtius,
P. Cazes, agent,	John Crickard,
Eugene Conion,	Dubois & Lamaniere,
J. Chauvet,	F. Dimbleton,
H. Chiquet,	A. Deismotte,
Louis Chaplain,	J. C. Denis,
Etienne Debost,	De Soto Saw Hart & Co.,
Mme Cazot de Galle,	George Degan,
T. B. Dunbar,	G. W. Doll,
F. Degan,	M. J. Dorsey,
Antoine Denis,	A. De Sainte Gême,
Dominique Doux,	Manuel Elliott,
O. Dronet,	Florian Flauge, &
A. Dufresne,	Foley, Conger & Co.,
Davallier & Co,	A. Fusich,
S. Escoffier,	Charles Fits,
Edward Eagan,	M. Fallez,
J. B. Frank,	E. C. Feitoun,
Gustave Farate,	G. B. Fagan,
Felix & Gayenabian,	Joseph Greenheimer,
Mme Gest. Fournade,	Generally & Allez,
Joseph Gainsinger,	A. Grouchy,
T. Gallen,	Fred Good,
Isadore Gerard,	Mme Arecio Guivand,
Goldenbow & Kelly,	Mme Hell Gouman,
G. C. Gardner & Co.,	J. Garidel,
B. Gutnault,	Hernan & Vignes,
E. J. Hamil on,	W. P. Hinow, M. D.,
J. M. Hamilton & Co.,	B. Herreo,
Mme Anna Hill,	Mme Henry Hébert,
G. C. Holtz,	George A. Hook & Co,
Harri Israel,	O. B. Johnson,
Johnson & Manson,	J. M. Justinian,
Jeanmenard & Co,	F. Jahnke,
E. Jahncke,	Emile Kern,
Harriet Johnson,	Kendig & Co,
C. W. Kullender,	A nadolo Chaument,
De K. Kunnecke,	B. Laplace,
Joseph Larrieu,	X. Lavaisson,
M. Lamance,	La Equip. Life Ins. Co.
C. L'Hoste & Co,	Lang & Berheimer,
Maynard Lisehy,	Mme J. B. Lopez, Sus.
Labeniese & Doble,	Mme J. Manufact. Co.
T. Lafon,	Peter Lenz,
C. Lassaux,	Charles Manson,
R. Montesne & Co,	J. Mendin.,
A. J. Montets,	Mme Magnon, agent,
M. Mayer,	C. M. Maggia,
F. Macon,	Maignac & Laborde,
J. G. Monroe, carrier.	Mignaud & Laborde,
Mme Magnon & Sons de Gex,	T. Morean,
Phillip McCabe,	Greville Marigny,
Lucien Molle,	Mme Mayer,
G. May,	H. Marks,
De A. Morales,	Borelle Nivette,
Michael Mailleur,	Frank Nieuhauser,
Wagner & Bell,	H. D. Ogden executeur
A. Olivier & Co.	S. P. Farnly, agent.
S. Pabio,	Pugh Powell & Beckham,
Mme Anne Perigne,	Perkins, Swenson & Co,
A. Petit,	S. B. Packard,
H. Pedrero,	N. Pitcher,
A. Pedrero,	Planters Cotton Press
P. Pons,	R. Rabasse,
A. Quinde Fils,	R. Rodriguez,
E. Quinde & Co,	Mme Anna Baron,
J. Strana,	William Sweets,
J. E. Serrania,	Sociedad Rauio Culture
G. Schmidt,	Assn.
B. Smith,	Swarbacker & Dryes,
H. Smith,	H. F. Sauvinet,
Stith & Co,	Schneider & Zehentner,
F. Sentine,	J. Siegfriend & Co.
D. T. Bryant,	T. Sauvage,
J. B. Samuel Schaller,	T. T. Short, tréorier,
David Stewart,	Y. Sentini,
Mme M. Sala,	Mme Sala,
Mme M. Schneidecore,	Alfred Shaw,
H. F. Smith,	F. Scagnetti Sis,
Stephen Th	E. A. Tessier & Co,
Thomas Ti	R. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyrer,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
Thos. Wright,	Mme Vaccari,
Philip Villeris,	Francois Verin,
Pierre Wagner,	J. A. Vitte,
Thos. Wright, Sus. de	Joseph Wilson,
Williamson & Mosely,	R. H. White,
R. Wheeler,	H. H. Weis & Co.

10 juin—15 4,31,30—juillet

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans
— JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Elle est reçue nou-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue nou-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73.....CHARTRES.....73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Saunders, R. R. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de la Cour Civile de District, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain immeuble, avec annexes non habitables et améliorations qui s'y trouvent, situé que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, conformément au plan dressé par Louis Sauer, le 6 février 1886, annexé à un acte passé pardevant Louis Forstall, notaire, en date du 6 mai, 1836; lequel terrain mesure trente pieds de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, égale même largeur derrière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 déc—17 24 31—jan 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison meublée.

Miss Alice Dickinson vs. J. J. Ansonsby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,166.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexandrie, VENDREDI 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de feux d'artifices, cadres, boubes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotées et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Césaire Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,222.—Division C.—Attendu que Mme Sophie Hensinger, veuve de Conrad Burger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Burger, décédé intestat;—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21,24 30

J. C. Trémoulet, faisant les affaires de Trémoulet & Co., contre Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 243.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaires et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Trémoulet, liquidateur des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20déc—20 24 29

Succession de Pierre Poesch et Emma Florant, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 4216.—Division C. Attendu que Lister Poesch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Poesch et Emma Florant, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 déc —20 24 29

Succession de John W. Huhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,346.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc —17 21 25

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et H. H. Hackney vs. Louis J. Witte.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 13,152.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexandrie, VENDREDI 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de feux d'artifices, cadres, boubes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotées et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

Succession de Pierre Théophile Compagnère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8393—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par F. A. Lambert, liquidateur de l'ancienne raison sociale de Commagère et Lambert, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 21 25

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et H. H. Hackney vs. Louis J. Witte.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 13,152.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexandrie, VENDREDI 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de feux d'artifices, cadres, boubes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotées et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

Succession de Césaire Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,166.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexandrie, VENDREDI 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de feux d'artifices, cadres, boubes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotées et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux propriétaires dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :

Avis est donné qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes dues, etc., et dont les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la dite propriété ayant été remise en vente à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et confèrera un droit complet et parfait à l'Auditeur des Comptes Publics, personne sera prise de toutes les dites propriétés et les lots de terre non payés seront exposés et vendus dans la Trésorerie de l'Etat.

JAY SE D. HOUSTON,
Percepteur de taxe de l'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur No 302 rue Canal
18 déc—

LEON QUEYROUZE,
NEGOCIANT EN VINS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et seul dépositaire de—
Produits des Champagnes et de l'Orme,
ET DES DEPOTS

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Succession de John H. Kennard.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Al-leur pour Paul, Kennard, LUNDI, 26 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, quarante trois actions du fonds capital de la Felicitas R. R. Co. Conditions comptant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Trente-sième District.

Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec.

Succession de Gustave Patin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 23,048.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. O. Fredericks, crieur, bureau, 10 rue Carondelet —SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans le 12 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété de ville ci-après décrite, savoir :

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Trentième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 70 pieds 9 pouces de façade sur la rue Johnson, sur 119 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est connu sous le numéro 1 du plan dressé par Louis Sauer, en date du 6 mai, 1836; lequel terrain mesure trente pieds de façade rue de Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, même largeur derrière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison meublée.

Miss Alice Dickinson vs. J. J. Ansonsby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,166.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexandrie, VENDREDI 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de feux d'artifices, cadres, boubes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotées et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Césaire Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,222.—Division C.—Attendu que Mme Sophie Hensinger, veuve de Conrad Burger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Burger, décédé intestat;—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21,24 30

J. C. Trémoulet, faisant les affaires de Trémoulet & Co., contre Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 243.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaires et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Trémoulet, liquidateur des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20déc—20 24 29

Succession de Pierre Poesch et Emma Florant, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 4216.—Division C. Attendu que Lister Poesch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d